

## Dotation Biodiversité

### POUR DECOUVRIR LA BIODIVERSITE REUNIONNAISE ET CONTRIBUER A SA CONSERVATION

#### LES PROJETS PEDAGOGIQUES POSSIBLES POUR LES ECOLES ET LES COLLEGES

LES PROJETS PEDAGOGIQUES POSSIBLES POUR LES ECOLES ET LES COLLEGES	MONTANT DE LA SUBVENTION PAR CLASSE ET PAR ANNEE SCOLAIRE	DEPENSES ELIGIBLES	PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE POUR LE REMBOURSEMENT
<p><b>OBLIGATOIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir un Espace Naturel Remarquable</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir un équipement de production de plants pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	300 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1- Demande de subvention et bilan du projet dûment complétés et signés par le chef d'établissement et par le responsable de la structure gestionnaire ou partenaire du site E.N.S. concerné ou le référent du Département de La Réunion</li> <li>• 2- Facture(s) du(des) transporteur(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire</li> <li>• 3- Attestation de paiement des dépenses avec les références du mandat, du chèque ou du virement, cachet et signature du chef d'établissement scolaire ou de la coopérative de l'école</li> <li>• 4- RIB de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école *</li> <li>• 5- Avis de situation au répertoire SIRENE de l'Insee ou l'extrait KBIS de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école</li> </ul>
<p><b>OBLIGATOIRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir un Espace Naturel Remarquable</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir un équipement de production de plants pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul> <p><b>AVEC DES OPTIONS COMPLEMENTAIRES DE PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion, planter une des ou micro-forêt(s) d'espèces endémiques et indigènes</li> <li>• Créer ou renforcer un arboretum semenciers d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> <li>• Installer un rucher pédagogique</li> </ul>	500 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de transport</li> <li>• Achat de plants et graines endémiques et indigènes, petits matériels nécessaires à la plantation et à l'arrosage, terre, terreaux, gants, petite pelle, supports de sensibilisation ...</li> <li>• Achat de rucher. Un seul rucher pédagogique sera financé par établissement scolaire.</li> </ul> <p>NB : si les dépenses de transport sont inférieures à 300 €, le reliquat pourra être déployé sur les dépenses allouées pour créer ou renforcer un arboretum, planter une ou des micro-forêt(s) ou installer un rucher.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1- Demande de subvention et bilan du projet dûment complétés et signés par le chef d'établissement et par le responsable de la structure gestionnaire ou partenaire du site E.N.S. concerné ou le référent du Département de La Réunion</li> <li>• 2- Facture(s) du(des) transporteur(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire</li> <li>• 3- Facture(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire de l'achat de plants et de graines endémiques et indigènes, de fournitures nécessaires à la plantation, panneaux de sensibilisation...., le cas échéant de l'achat de rucher</li> <li>• 4- Attestation de paiement des dépenses avec les références du mandat, du chèque ou du virement, cachet et signature du chef d'établissement scolaire ou de la coopérative de l'école)</li> <li>• 5- RIB de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école*</li> <li>• 6- Avis de situation au répertoire SIRENE de l'Insee ou l'extrait KBIS de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école</li> <li>• 7- Charte d'engagement « Bwa de Kartié » du Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion signée par l'établissement scolaire</li> </ul>

LES PROJETS PEDAGOGIQUES POSSIBLES POUR LES ECOLES ET LES COLLEGES	MONTANT DE LA SUBVENTION PAR CLASSE ET PAR ANNEE SCOLAIRE	DEPENSES ELIGIBLES	PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE POUR LE REMBOURSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 1 : <b>Découvrir un Espace Naturel</b> Remarquable</li> </ul>	300 € max		<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Demande de subvention et bilan du projet dûment complétés et signés par le chef d'établissement et par le responsable de la structure gestionnaire ou partenaire du site E.N.S. concerné ou le référent du Département de La Réunion</li> <li>2- Facture(s) du(des) transporteur(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 2 : <b>Découvrir un équipement de production de plants</b> pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	300 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3- Attestation de paiement des dépenses avec les références du mandat, du chèque ou du virement, cachet et signature du chef d'établissement scolaire ou de la coopérative de l'école</li> <li>4- RIB de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école *</li> <li>5- Avis de situation au répertoire SIRENE de l'Insee ou l'extrait KBIS de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 3 : <b>Découvrir 1 Espace naturel</b> ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	500 € max		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 4 : <b>Découvrir 1 Espace naturel</b> ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	500 € max		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 5 : <b>Découvrir un Espace Naturel</b> ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 6 : <b>Découvrir un Espace Naturel</b> ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 7 : <b>Découvrir un Espace Naturel</b> ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Demande de subvention et bilan du projet dûment complétés et signés par le chef d'établissement et par le responsable de la structure gestionnaire ou partenaire du site E.N.S. concerné ou le référent du Département de La Réunion</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 8 : <b>Découvrir un Espace Naturel</b> ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de plants et graines endémiques et indigènes, petits matériels nécessaires à la plantation et à l'arrosage, terre, terreaux, gants, petite pelle, supports de sensibilisation ...</li> <li>Achat de rucher. Un seul rucher pédagogique sera financé par établissement scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2- Facture(s) du(des) transporteur(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire</li> <li>3- Facture(s) acquittée(s) par l'établissement scolaire de l'achat de plants et de graines endémiques et indigènes, de fournitures nécessaires à la plantation, panneaux de sensibilisation.... le cas échéant de l'achat de rucher</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 9 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	500 € max		<ul style="list-style-type: none"> <li>4- Attestation de paiement des dépenses avec les références du mandat, du chèque ou du virement, cachet et signature du chef d'établissement scolaire ou de la coopérative de l'école)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 10 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion</li> </ul>	500 € max	<ul style="list-style-type: none"> <li>NB : si les dépenses de transport sont inférieures à 300 €, le reliquat pourra être déployé sur les dépenses allouées pour créer ou renforcer un arboretum, planter une ou des micro-forêt(s) ou installer un rucher.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5- RIB de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école*</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 11 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		<ul style="list-style-type: none"> <li>6- Avis de situation au répertoire SIRENE de l'Insee ou l'extrait KBIS de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 12 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		<ul style="list-style-type: none"> <li>7- Charte d'engagement « Bwa de Kartié » du Plan 1 million d'Arbres pour La Réunion signée par l'établissement scolaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 13 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet 14 : <b>Découvrir 1 Equipement de production de plants</b> d'espèces endémiques et indigènes pour le Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion (P1MA) ET <b>Planter une ou des micro-forêt(s)</b> d'espèces endémiques et indigènes dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Créer ou renforcer un arboretum</b> semencier d'espèces endémiques et indigènes pour la banque de semences départementale du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion ET <b>Installer un rucher</b> pédagogique</li> </ul>	500 € max		

\* Pour les écoles affiliées à l'OCCE de La Réunion, le remboursement s'effectuera sur le compte bancaire de l'OCCE départemental. L'OCCE procédera ensuite au reversement des subventions reçues du Département sur le compte des coopératives des écoles.

Pour les écoles non affiliées à l'OCCE de La Réunion, le remboursement s'effectuera sur le compte bancaire de l'établissement scolaire et/ou de la coopérative de l'école.